

# L'assurance vie entière avec participation Équimax<sup>MD</sup> – améliorations de l'option de dépôt Excelérateur

## Règles de transition

### En vigueur le 26 juin 2021

- Un avenant d'assurance temporaire établi au même moment que la couverture d'assurance vie entière au titre d'un contrat Bâtisseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> ou Accumulateur de capital Équimax<sup>MD</sup> peut augmenter la limite maximale du paiement au titre de l'option de dépôt Excelérateur (ODE).
- Cette amélioration s'appliquera aux contrats d'assurance vie individuelle pour adultes Bâtisseur de patrimoine Équimax et Accumulateur de capital Équimax lorsque la date de signature de la titulaire ou du titulaire de la proposition d'assurance est le 26 juin 2021 ou une date ultérieure.
- Le système de proposition d'assurance électronique Proposition*directe*<sup>MD</sup> intégrera le nouveau calcul du paiement maximal au titre de l'ODE lorsqu'un avenant d'assurance temporaire est demandé avec le contrat d'assurance Équimax.
- La nouvelle version du système d'illustration qui intègre le nouveau calcul du montant maximal au titre de l'ODE sera disponible pour téléchargement le 25 juin 2021 après 9 h (HE).

### Autres renseignements importants :

- La date de signature de la titulaire ou du titulaire est la date à laquelle le titulaire a signé la proposition d'assurance en vue du contrat. S'il y a plus d'un titulaire, il s'agit de la dernière des dates à laquelle les titulaires ont signé la proposition d'assurance en vue du contrat.
- Le montant du paiement prévu au titre de l'ODE doit figurer dans la proposition et l'illustration aux fins de tarification, et ce, même si votre cliente ou votre client a l'intention de reporter le paiement initial.
- La Proposition*directe* comprend une nouvelle option qui permet au client de reporter le paiement initial au titre de l'ODE qu'il demande.

### Les avenants et les contrats non admissibles à l'amélioration de l'ODE :

- Les avenants d'assurance temporaire ajoutés au contrat Équimax après qu'il ait été établi n'augmenteront pas la limite maximale du paiement au titre de l'ODE.
- Les contrats d'assurance vie conjointe ne sont pas admissibles puisque les avenants d'assurance temporaire ne sont pas offerts avec les contrats d'assurance vie conjointe Équimax.
- Les contrats pour enfants ne sont pas admissibles puisque les avenants d'assurance temporaire ne sont pas offerts au moment d'établir le contrat d'assurance vie entière pour enfants.
- Les contrats Équimax déjà établis avec un avenant d'assurance temporaire ne sont pas admissibles. La date de signature de la titulaire ou du titulaire de la proposition d'assurance doit être le 26 juin 2021 ou une date ultérieure.

Afin que la transition s'effectue harmonieusement, veuillez prendre quelques minutes pour passer en revue les règles et les renseignements suivants.

## TRAITEMENT DE VOTRE PROPOSITION

Toutes les propositions d'assurance Équimax (version papier, par l'entremise du TéléverseurRapide ou de la Proposition*directe*<sup>MD</sup>) pour les nouveaux produits Bâtisseur de patrimoine et Accumulateur de capital, signées et reçues à notre siège social à Waterloo, seront traitées de la façon suivante :

Les propositions reçues...	Un avenant d'assurance temporaire augmentera-t-il la limite du paiement au titre de l'ODE?
Avant le 26 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute demande d'avenant d'assurance temporaire avec la couverture Équimax <u>n'augmentera pas</u> la limite maximale au titre de l'ODE.</li> <li>• Toute proposition d'assurance vie individuelle soumise avant le 26 juin 2021 aura également une date de signature du titulaire antérieure au 26 juin 2021.</li> </ul>
À compter du 26 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La date de signature de la titulaire ou du titulaire de la proposition d'assurance doit être le 26 juin 2021 ou une date ultérieure pour tout avenant d'assurance temporaire demandé avec la couverture Équimax pour augmenter la limite maximale du paiement au titre de l'ODE.</li> <li>• Même si la proposition d'assurance vie individuelle est soumise le 26 juin 2021 ou une date ultérieure, si la signature du titulaire est antérieure au 26 juin 2021, alors tout avenant d'assurance temporaire demandé avec la couverture Équimax <u>n'augmentera pas</u> la limite maximale au titre de l'ODE.</li> </ul>

## Renseignements importants concernant les propositions en cours non soumises

### À condition que la proposition de votre client n'ait pas été soumise à compter du 26 juin 2021 :

- Si votre cliente ou votre client souhaite tirer profit d'un montant plus élevé de la limite de paiement permis au titre de l'ODE par l'ajout d'un avenant d'assurance temporaire demandé avec son contrat d'assurance Équimax, il vous suffit de générer à nouveau les signatures afin que la date de signature de la titulaire ou du titulaire soit le 26 juin 2021 ou une date ultérieure.
- Dans le cas des propositions générées par le système Proposition *directe*, si toutes les signatures ont déjà été apposées, l'option permettant de générer à nouveau les signatures n'est pas offerte. Il vous faudra alors recommencer une nouvelle proposition et de la soumettre.
- Si votre cliente ou votre client souhaite faire augmenter le paiement au titre de l'ODE de la proposition afin d'y ajouter la limite supplémentaire de paiement fournie par un avenant d'assurance temporaire qui fait l'objet d'une demande, il est possible d'en bénéficier en suivant ces quelques étapes faciles. Il vous suffit de retourner à la section consacrée à l'ODE de la proposition pour augmenter le paiement et ensuite générer à nouveau les signatures afin que la date de signature de la titulaire ou du titulaire applicable soit le 26 juin 2021 ou une date ultérieure. Une nouvelle illustration sur laquelle figure le montant augmenté du paiement au titre de l'ODE sera exigée.
- Si le système Proposition *directe* est utilisé, une nouvelle illustration sera générée avec les signatures.

## LA NOUVELLE VERSION DU SYSTÈME D'ILLUSTRATION DES VENTES SERA MISE À VOTRE DISPOSITION LE VENDREDI 25 JUIN 2021

La mise à jour du Système d'illustration des ventes sera disponible pour téléchargement le vendredi 25 juin 2021 après 9 h (HE).

Cette mise à jour comprend également les nouveaux taux du barème des participations en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Veuillez consulter la [mise à jour du Système d'illustration des ventes de l'Équitable](#) pour obtenir des renseignements sur la façon de télécharger le logiciel et rechercher des mises à jour.

## AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour de plus amples renseignements concernant ces modifications ou pour d'autres idées relatives à la vente, veuillez communiquer avec votre gestionnaire des ventes régionale ou régional. Si vous désirez obtenir des précisions concernant d'autres détails administratifs, veuillez communiquer avec votre représentante ou votre représentant de service :

Région de l'Ouest		Région de l'Est
	1 800 668-4095 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)	
<a href="mailto:western-service@equitable.ca">western-service@equitable.ca</a>		<a href="mailto:eastern-service@equitable.ca">eastern-service@equitable.ca</a>
Colombie-Britannique		Ontario
Alberta		Québec
Manitoba - nord-ouest de l'Ontario		Canada atlantique
Saskatchewan		